

Adjoint administratifs

Mise à jour mai 2026

Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire tient compte des fonctions de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il se compose de deux primes distinctes et cumulatives :

IFSE - Indemnité de Fonctions de Sujétion et d'Expertise

En application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié, les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps doivent être réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- l'encadrement, la coordination ou la conception ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

Deux groupes pour le corps des adjoints administratifs :

Groupes de fonctions	Plafonds annuels (brut annuel)		Socles indemnitaires annuels (brut annuel)	
	AC	SD	AC	SD
Groupe 1	12 150 €	11 340 €	6 030 €	5 015 €
Groupe 2	11 880 €	10 800 €	5 230 €	4 215 €

Un abondement de 300 € annuel est versé aux fonctionnaires exerçant un emploi GRH, Finances, achats à la date du 1^{er} juin 2024 et aux adjoints administratifs des filières SST, RHL et infra depuis 2025 (dans la limite du plafond annuel de l'IFSE du groupe d'appartenance de l'agent).

L'IFSE fait l'objet d'un réexamen en cas de :

- changement de fonctions ;
- changement de grade ;
- au moins tous les 4 ans en l'absence de mobilité, de promotion (clause de revoyure).

CIA - Complément Indemnitaire Annuel

Le CIA n'est pas pérenne, il est facultatif. Il a pour objectif de valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Cette reconnaissance se fonde principalement sur l'entretien d'évaluation annuel transcrit par le biais du compte rendu d'entretien professionnel et suivant des modalités pouvant varier selon les employeurs. Par ailleurs, l'attribution d'un CIA 0 € doit être motivée et peut faire l'objet d'un recours.

Montant de référence (brut)	Construction budgétaire (brut)
620 €	700 €

Mobilité

Tickets de mobilité (brut annuel)



Montant des revalorisations en cas de promotion (annuel brut)

Avancement de grade	Montant du ticket
AA vers AAP2	750 €
AAP2 vers AAP1	1 100 €

Changement de corps, le montant brut annuel de votre IFSE devient :

Changement de corps de AA vers SA	Administration centrale	Services déconcentrés
	11 100 €	8 200 €